

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

3 FÉVRIER 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 3 février 2020 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Dominique Ouellet, Sylvain Tremblay, Serge Leblanc et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire d'assemblée.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 3 février 2020

1. Ouverture de la séance ;
 2. Adoption de l'ordre du jour ;
 3. Adoption des procès-verbaux;
 4. Administration générale;
 - 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
 - 4.2 Autorisation de paiement facture des ingénieurs de la FQM pour rédaction de devis et traitement de relevé d'arpentage pour des glissières de sécurité sur la route de Grosses-Roches pour une somme de 845.57 \$;
 - 4.3 Autorisation de paiement facture des ingénieurs de la FQM pour finaliser dossier du remplacement des conduites sur la rue Mgr Ross pour une somme de 368.20 \$;
 - 4.4 Autorisation de paiement facture des ingénieurs de la FQM pour conception, préparation de devis, rédaction rapport etc. pour les travaux de réparation du mur de soutènement de la prise d'eau potable pour une somme de 6 180.44 \$;
 - 4.5 Autorisation de paiement du décompte # 6 pour la libération de retenue de 5 % sur le projet de traitement de surface de la route de Grosses-Roches pour une somme de 97 189.09 \$;
 - 4.6 Autorisation d'augmenter la marge de crédit à 150 000 \$ pour pouvoir payer les dépenses en attendant que les taxes 2020 soient encaissées;
 - 4.7 Vérifier la possibilité de faire l'acquisition d'un nouveau photocopieur.
-
5. Résolution avisant la MRC que la municipalité de Grosses-Roches manifeste son intérêt à poursuivre dans le Service régional de sécurité incendie (SRSI)

de La Matanie à condition que l'étude d'optimisation réalisés soit mise en œuvre, dans la mesure du possible et que les investissements et le nombre de casernes soient réduits au minimum afin de tenir des quotes-parts à un niveau acceptable;

6. Dépôt de projet dans le cadre du nouveau Programme pour les infrastructures sportives et récréatives pour le nouveau module de jeux au centre touristique;
7. Dépôt de projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour la création d'un petit parc sur la rue St-Jean;
8. Suivi de dossier agrandissement du garage municipal;
9. Résolution pour finaliser le dossier de la TECQ 2014-2018 programmation révisée # 6;
10. VARIA
11. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
12. Période de questions
13. Ajournement de la séance au 17 février 2020.

2020-02-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

2020-02-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2020

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les membres du conseil adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020.

ADOPTÉE

2020-02-24 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 15 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 15 janvier au 3 février 2020, pour un montant de 48 203.14 \$ numérotés consécutivement de 3427 à 3438 pour les chèques de payes et de 5281 à 5312 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2020-02-25 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) SERVICE DE GÉNIE – GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ ROUTE DE GROSSES-ROCHES -- TECQ — FACTURE # 1247

Considérant que la municipalité de Grosses-Roches a mandaté par résolution portant le numéro 2019-04-64 le service de génie de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour la réalisation de plans, devis et surveillance des travaux de la programmation de la TECQ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des Municipalités facture # 1427 : 845.57 \$
Rédaction de devis et traitement de relevé d'arpentage

QUE ladite dépense sera imputée à la subvention à recevoir du Programme TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

2020-02-26 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) SERVICE DE GÉNIE – RÉPARATION DE CONDUITES - TECQ — FACTURE # 1246

Considérant que la municipalité de Grosses-Roches a mandaté par résolution portant le numéro 2019-04-64 le service de génie de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour la réalisation de plans, devis et surveillance des travaux de la programmation de la TECQ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des Municipalités facture # 1246 : 368.20 \$
Surveillance bureau

QUE ladite dépense sera imputée à la subvention à recevoir du Programme TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

2020-02-27 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) SERVICE DE GÉNIE – MISE À NIVEAU POUR MUR DE PROTECTION PRISE D’EAU — FACTURE # 1245

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des Municipalités facture # 1245 : 6 180.44 \$
Conception, rédaction de devis, rédaction de rapport et relevé d'arpentage

QUE ladite dépense sera imputée à la subvention à recevoir du Programme TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

2020-02-28 AUTORISATION DU PAIEMENT DÉCOMPTE # 6 - ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC. POUR PROJET TRAITEMENT DE SURFACE ROUTE GROSSES-ROCHES

Considérant que le service de génie civil de la FQM a procédé à un décompte progressif n° 6 en date du 17 janvier 2020 suite à une analyse et recommande le paiement pour le projet ci-haut mentionné;

Considérant que les montants, du présent décompte, incluant les taxes, à payer à l'entrepreneur, en l'occurrence « Les Entreprises d'Auteuil et fils Inc. », se résument comme suit :

Travaux	Cumulatif	Présente demande
Total	2 149 653.22 \$	
Libération de		84 530.62
retenue (5%)		
Retenue (10%)		
<u>Total</u>	<u>2 149 653.22 \$</u>	<u>84 530.62 \$</u>
Taxes	<u>321 910.57 \$</u>	12 658.46 \$
<u>Grand total</u>	<u>2 471 563.79 \$</u>	<u>97 189.09 \$</u>

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

Que le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement du décompte progressif n° 6 à l'entrepreneur ci-haut mentionné pour une somme de 97 189.09 \$.

Que ladite dépense sera imputée en partie au Programme RIRL et à la municipalité.

ADOPTÉE

**2020-02-29 AUTORISATION D'AUGMENTER LA MARGE DE CRÉDIT À
150 000 \$**

Considérant que l'institution financière de la municipalité est Desjardins Entreprises;

Considérant que la municipalité a une marge de crédit de 75 000 \$ qui n'est pas suffisante pour payer les dépenses à venir en attendant la perception des taxes de l'année;

Considérant que la municipalité a des emprunts importants à rembourser en début d'année, et que les aides financières sont déboursées seulement en fin d'année;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

Que le Conseil municipal de Grosses-Roches demande à Desjardins Entreprises d'augmenter la marge de crédit de la municipalité à 150 000 \$.

Que madame Victoire Marin, mairesse, et madame Linda Imbeault soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de Grosses-Roches tous les documents nécessaires pour ladite transaction.

ADOPTÉE

**2020-02-30 AUTORISATION DE LOUER AVEC OPTION ACHAT UNE
PHOTOCOPIEUR XÉROX C 405 AVEC 2 CABARETS**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

Que le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense pour la location avec option achat un photocopieur Xérox de marque C 405 avec 2 cabarets pour la somme de 33.00 \$ mensuellement plus taxes pour un terme de 66 mois.

Que les coûts par impression seront de 0.0279 \$ la copie noir et blanc et de 0.1200 \$ la copie en couleur.

La proposition comprend les fournitures, le remplacement des pièces et un service de soutien et technicien sur place en cas de bris.

Que madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches à signer tous les documents nécessaires pour la transaction.

ADOPTÉE

**2020-02-31 ENTENTE AVEC LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ
INCENDIE (SRSI) DE LA MATANIE**

Considérant l'Entente intermunicipale relative à l'organisation d'un Service régional de sécurité incendie de La Matanie signée en octobre 2005;

Considérant que cette Entente se termine le 31 décembre 2020;

Considérant que certaines Municipalités membres ont déjà manifesté leur intention de ne pas renouveler l'Entente initiale mais semblent être ouvertes à renégocier une nouvelle Entente afin de poursuivre dans un Service régional de sécurité incendie;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

Que le Conseil municipal de Grosses-Roches manifeste aux Municipalités membres son intérêt à poursuivre dans un Service régional de sécurité incendie (SRSI) de La Matanie à condition que l'étude d'optimisation réalisée soit mise en œuvre, dans la mesure du possible, et que les investissements et le nombre de casernes soient réduits au minimum afin de maintenir des quotes-parts à un niveau acceptable.

ADOPTÉE

**2020-02-32 MANDAT À L'ARPENTEUR GÉOMÈTRE ALLAN BLAIS POUR
PROJET D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL**

Considérant que la municipalité désire aller de l'avant avec un projet d'agrandissement du garage municipal;

Considérant qu'avant de faire les démarches la municipalité doit avant tout, mandater un arpenteur-géomètre pour relever sur plan les bâtiments existants, la bande de protection riveraine du cours d'eau et la bande de protection applicable à partir du haut du talus en lien avec le secteur de décrochement et l'agrandissement projeté devra également figurer sur le plan afin de confirmer les dimensions finales possibles;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

Que le Conseil municipal de Grosses-Roches mandate l'arpenteur géomètre monsieur Allan Blais pour la réalisation dudit plan pour l'agrandissement projeté du garage municipal.

ADOPTÉE

2020-02-33 APPROBATION PROGRAMMATION RÉVISÉE # 6 TECQ 2014-2018

Attendu que la Municipalité de Grosses-Roches a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

Attendu que la Municipalité de Grosses-Roches doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elles pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipal et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019 tel qu'autorisé par le ministère pour finaliser la TECQ.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19h52 Fin : 19h54

Questions soulevées :

- Glissières route de Grosses-Roches

2020-02-34 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Considérant qu'il reste des sujets à discuter,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

D'ajourner l'assemblée à lundi le 17 février à 19h30, il est 19h55.

ADOPTÉE

La présidente d'assemblée et mairesse
Victoire Marin

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 3 février 2020, tenue à la salle du conseil au 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :
_____.

Victoire Marin, mairesse

Date